

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 152-24

RS - Candidature à l'appel à projets de Citeo/Adelphe relatif à la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade

 date de convocation le 31 octobre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand Barberaz

Barby Christophe Pierreton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux Josette Rémy

Chambéry Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Cognin Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet Jacob-Bellecombette **Brigitte Bochaton**

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin Jean-François Poitou La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines Montagnole **Puvaros**

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen Saint-Baldoph Valentin Hachet Saint-Cassin Jocelyne Gougou Saint-François de Sales Marvse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Marcel Ferrari Saint-Sulpice Sainte-Reine Philippe Ferrari Sonnaz **Daniel Rochaix**

Thoiry

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff Vimines

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7 de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffenat à

Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier -Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires, à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 152-24

objet RS - Candidature à l'appel à projets de Citeo/Adelphe relatif à la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile. En effet, cette consommation nomade produit en quantité importante des déchets d'emballages comme les canettes, bouteilles, boîtes et barquettes en plastique, boîtes en carton... La majorité est recyclable mais il n'y a pas toujours d'équipements de précollecte adaptés sur les lieux de consommation nomade pour qu'ils soient triés.

L'appel à projets de Citeo/Adelphe permet de financer des équipements de précollecte à déployer sur l'espace public pour compléter l'organisation des collectes sélectives existantes sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements peuvent aller de la corbeille de rue bi-flux au point d'apport volontaire complet, dans des lieux comme les parcs et jardins publics, les centres-bourgs, les salles des fêtes ou encore les gymnases. Cette stratégie a aussi pour objectif de renforcer les synergies entre les services communaux de propreté urbaine et le service de l'agglomération de collecte des déchets.

Il est proposé de répondre à l'appel à projets relatif à la collecte, au tri et au recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade, et engager sa mise en œuvre, le cas échéant, à compter du 1er janvier 2025.

La réponse à cet appel à projets permettra notamment mener des actions de prévention, mais aussi de disposer de subventions pour ces matériels de précollecte afin de limiter le coût pour les communes, l'agglomération jouant le rôle de facilitateur sur le groupement d'achat. La gestion des équipements reste de la compétence des communes.

L'accompagnement financier peut atteindre un montant maximal de 230 k€.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 541-10-1 et suivants,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 46,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission des déchets du 17 octobre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1: d'approuver le dépôt d'une candidature à l'appel à projets relatif à la collecte, au tri et au recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade, porté par Citeo/Adelphe,

Article 2: d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président, Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 152-24

Objet de l'acte : RS - Candidature à l'appel à projets de Citeo/Adelphe relatif à la

collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers

issus de la consommation nomade

Classification Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32414H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H32414H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024